



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/2
16 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Introduction

1. Le présent document décrit les activités du Secrétariat depuis la conclusion de la 90^e réunion du Comité exécutif. Il renferme également une recommandation, soumise à l'examen du Comité exécutif, sur la réponse de la direction à l'évaluation 2019 du Fonds multilatéral par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).

I. Mesures prises depuis la 90^e réunion et pour la préparation de la 91^e réunion

2. Les rapports des parties I et II des 89^e et 90^e réunions² ont été transmis à tous les membres du Comité exécutif, aux agences d'exécution et au Secrétariat de l'ozone, et ont été placés sur le site Internet du Fonds multilatéral. Les résultats des réunions relatives aux approbations de projets et aux retards dans la soumission des tranches du plan de gestion de l'élimination des HCFC ont été communiqués à 78 pays visés à l'article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et d'exécution concernées. Un document post-réunion récapitulant les décisions prises a été préparé et partagé sur le site Web du Fonds multilatéral. Le Secrétariat a mis à jour les bases de données, les documents de synthèse et les directives opérationnelles, le cas échéant. La 91^e réunion est organisée selon le plan communiqué à tous les membres du Comité exécutif par la lettre envoyée le 30 août 2022.³

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/15, UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/16 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/40

³ Des lettres d'invitation ont été envoyées aux membres du Comité exécutif, au président du Bureau de la Réunion des Parties, au président et au vice-président du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal, au directeur exécutif du PNUE, au secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences bilatérales et d'exécution, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aux organisations non gouvernementales.

Réponse de la direction à l'évaluation du MOPAN

3. Un projet de réponse de la direction du Comité exécutif au Secrétariat de la MOPAN concernant son évaluation de 2019 du Fonds multilatéral, demandée dans la décision 89/1 c)(iv) du Comité exécutif, est présenté à l'annexe I, pour examen et orientation du Comité sur les mesures à prendre.

Réunion de coordination interagences

4. Le Secrétariat a organisé une réunion de coordination interagences en personne à Montréal, au Canada, avec une participation en ligne, du 20 au 22 septembre 2022. Ont participé les représentants des agences bilatérales du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon, les représentants des agences d'exécution et le personnel du Secrétariat. Cette réunion a permis au Secrétariat et aux agences de discuter des questions relatives aux préparatifs de la 91^e réunion, y compris la communication des données des programmes nationaux, les questions relatives à la mise en œuvre des programmes, la planification des activités, les soumissions de projets (y compris les guides et modèles mis à jour), l'état d'avancement de la préparation de la phase I des plans de Kigali pour les HFC, les questions relatives au renforcement des institutions, et la capacité des institutions du Fonds multilatéral à gérer la réduction progressive des HFC. Le rapport de la réunion⁴ est publié dans la zone de session du site Web du Fonds multilatéral pour la 91^e réunion.

II. Réunions et missions

5. Les restrictions de déplacement imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ayant été levées dans plusieurs pays, une combinaison de présence en ligne mais aussi de participation en personne a repris au cours de la période.

Réunion du réseau informel des Caraïbes anglophones

6. Le Secrétariat a participé, au cours du deuxième trimestre, à la réunion du réseau informel des Caraïbes anglophones, qui s'est tenue virtuellement le 27 juin 2022, et a fait une présentation sur les décisions adoptées par le Comité exécutif lors des 89^e et 90^e réunions.

68^e réunion du Comité d'application, 44^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée, cinquième Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal

7. Le Secrétariat et l'administrateur principal, suivi et évaluation (SMEO) ont participé à la 44^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée, à la cinquième Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal et à la 68^e réunion du Comité d'application, qui se sont tenues à Bangkok, en Thaïlande, du 9 au 16 juillet 2022.

8. Pendant cette mission, le Secrétariat a pris part aux débats du groupe de contact sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021-2023, au cours desquels des renseignements ont été fournis comme demandé, et a participé aux travaux d'autres groupes de contact et à de nombreux événements parallèles. Le Secrétariat a par ailleurs tenu plusieurs consultations avec les représentants des pays visés à l'article 5 et des pays non visés à l'article 5, ainsi qu'avec les agences bilatérales et d'exécution.

⁴ IACM/2022/2/2

Réunion conjointe des administrateurs des bureaux de l'ozone des réseaux d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et des pays insulaires du Pacifique

9. Le Secrétariat et le SMEO ont participé à la réunion conjointe des administrateurs des bureaux de l'ozone des réseaux d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et des pays insulaires du Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande, du 17 au 19 juillet 2022. Des présentations ont été faites sur les décisions du Comité exécutif adoptées lors des 89^e et 90^e réunions, les mises à jour du programme de travail de suivi et évaluation et l'évaluation de la planification des réseaux régionaux. Des discussions avec les pays visés à l'article 5 ont également eu lieu en marge de la réunion.

Réunion du Groupe de l'évaluation scientifique du Protocole de Montréal

10. La chef du Secrétariat a assisté à la réunion du Groupe de l'évaluation scientifique portant sur l'« Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone 2022 », qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 25 au 29 juillet 2022. Elle a été examinatrice et co-auteure des points saillants du résumé exécutif.

Réunion thématique technique et de coordination sur l'élaboration et l'adoption de normes conformément à l'Amendement de Kigali et réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone du réseau d'Asie occidentale

11. Le SMEO a participé à la réunion technique et de coordination thématique sur l'élaboration et l'adoption de normes conformément à l'Amendement de Kigali et à la réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone du réseau d'Asie occidentale, qui s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 11 au 16 septembre 2022. Des présentations ont été faites sur les mises à jour du programme de travail de suivi et évaluation et la planification de l'évaluation des réseaux régionaux. Le Secrétariat a participé en ligne en exposant les récentes décisions du Comité exécutif.

Réunion d'Europe et Asie centrale sur l'expérience de la République tchèque avec le Protocole de Montréal et la préparation des plans de Kigali pour les HFC

12. Le Secrétariat et le SMEO ont assisté à la réunion d'Europe et Asie centrale sur l'expérience de la République tchèque avec le Protocole de Montréal et la préparation des plans de Kigali pour les HFC, qui s'est tenue à Prague/Cheb, en République tchèque, du 20 au 22 septembre 2022. Des présentations ont été faites sur les récentes décisions du Comité exécutif, les mises à jour du programme de travail de suivi et évaluation et la planification de l'évaluation des réseaux régionaux. Des discussions avec des pays visés à l'article 5 et des pays non visés à l'article 5 ont également eu lieu en marge de la réunion.

Réunion conjointe du réseau africain et de la préparation du plan de Kigali pour les HFC

13. Le Secrétariat et le SMEO ont assisté à la réunion conjointe du réseau Afrique et de la préparation du plan de Kigali pour les HFC, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 3 au 5 octobre 2022. Des présentations ont été faites sur les récentes décisions du Comité exécutif, les mises à jour du programme de travail de suivi et évaluation et la planification de l'évaluation des réseaux régionaux. Des discussions avec les pays visés à l'article 5 ont également eu lieu en marge de la réunion.

14. Le SMEO a également rencontré les pays anglophones et francophones du réseau africain pour discuter de diverses questions d'évaluation.

Réunion conjointe des administrateurs des bureaux de l'ozone des réseaux d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est

15. Le Secrétariat a participé virtuellement à la réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone des réseaux d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Chiangmai, en Thaïlande, du 3 au 5 octobre 2022, et a fait une présentation sur les récentes décisions du Comité exécutif.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

16. Le chef du Secrétariat, accompagné de membres du Secrétariat, a effectué une visite de courtoisie au siège du PNUD à New York, États-Unis d'Amérique, les 10 et 11 octobre 2022, afin de rencontrer l'administrateur adjoint et directeur, ainsi que le directeur adjoint du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, et le personnel de l'Unité du Protocole de Montréal du PNUD, pour discuter des questions relatives au plan d'activités, aux coûts administratifs et aux défis potentiels liés à la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC, ainsi que de la gestion des connaissances. Cette réunion fait partie d'une série de réunions qui se tiendront cette année et l'année prochaine avec les agences d'exécution.

Réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone du réseau des pays insulaires du Pacifique

17. Le Secrétariat a participé à la réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone des pays insulaires du Pacifique, qui s'est tenue à Nadi (Fidji) du 10 au 12 octobre 2022, et a fait une présentation sur les récentes décisions du Comité exécutif. Des discussions avec les pays du réseau ont également eu lieu en marge de la réunion.

Réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone du réseau d'Amérique latine

18. Le Secrétariat et le SMEO ont participé à la réunion des administrateurs des bureaux de l'ozone du réseau d'Amérique latine, qui s'est tenue virtuellement du 11 au 13 octobre 2022. Des présentations ont été faites sur les récentes décisions du Comité exécutif, les mises à jour du programme de travail de suivi et d'évaluation et la planification de l'évaluation des réseaux régionaux.

Formation aux négociations sur la pollution par les plastiques et consultations régionales pour l'Afrique

19. Le Secrétariat a été invité à faire une présentation sur le Fonds multilatéral en tant que mécanisme financier pour l'application du Protocole de Montréal dans le cadre de la formation aux négociations sur la pollution par les plastiques et des consultations régionales pour l'Afrique. Celle-ci s'est déroulée virtuellement. La réunion, organisée par le PNUE à Naivasha, au Kenya, a eu lieu le 9 novembre 2022.

III. Renseignements et communications

Logo du Fonds multilatéral

20. Le Secrétariat a mis au point un nouveau logo pour le Fonds multilatéral, qui sera utilisé sur le site Web, lors des présentations et sur le matériel de communication. Le logo représente la terre entourée de deux cercles concentriques, celui de l'intérieur illustrant la protection offerte par l'atmosphère, celui de l'extérieur, avec trois points, les trois atomes qui composent la molécule d'ozone. Il vise à fournir une identité visuelle durable pour les supports de communication du Secrétariat.

21. La politique d'utilisation du nom et de l'emblème/du logo du PNUE mise à jour en octobre 2022, qui indique que la couronne et les autres éléments de l'emblème des Nations Unies ne peuvent être utilisés que conformément à la résolution 92(I) de l'Assemblée générale, a été prise en compte lors de la conception du nouveau logo. Conformément à la politique des Nations Unies en vigueur, le logo ne

remplacera pas les logos des Nations Unies/du PNUE dans la documentation officielle du Secrétariat. Les directives pour l'utilisation du logo sont disponibles sur le site web du Secrétariat.⁵

Fiches d'information

22. Des fiches d'information sur les projets de démonstration suivants concernant les solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète ont été préparées et sont en cours de téléchargement sur le site Web du Secrétariat :⁶

- Promotion des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante- élevée de l'Asie occidentale (PRAHA-I);
- Projet de démonstration dans des sociétés de formulation en Thaïlande visant la préparation de polyols prémélangés pour des applications de mousse de polyuréthane pulvérisée à l'aide d'un agent gonflant à faible PRP;
- Démonstration d'options à faible coût pour la reconversion vers des technologies sans SAO dans les mousses de polyuréthane chez les très petits utilisateurs.

IV. Questions d'administration

Personnel et recrutement

23. Le processus de sélection pour le poste d'adjoint à la gestion des programmes pour le SMEO a été finalisé, et le nouveau membre du personnel, Mme Pamela El Kortbawi, est entrée en fonction le 30 juin 2022. Elle a plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets et les programmes de recherche, de suivi et d'évaluation.

24. Le processus de sélection pour le poste d'administrateur principal, administration et de gestion des fonds a été finalisé, et le nouveau membre du personnel, M. Fadi Abou Elias, est entré en fonction le 3 octobre 2022. Il a plus de 22 ans d'expérience dans le domaine de l'administration, des finances et du budget, dont plus de vingt ans au sein du Secrétariat des Nations unies.

25. Le processus de sélection pour le poste de chef d'unité, systèmes d'information, a été finalisé et le nouveau membre du personnel, M. Misha Alberizzi, est entré en fonction le 3 octobre 2022. Il a plus de 10 ans d'expérience dans le système des Nations Unies, où il a dirigé des équipes de développement de logiciels et mené à bien des solutions logicielles innovantes.

26. Des dispositions contractuelles et de recrutement ont été prises pour deux consultants pour le programme de travail de suivi et évaluation; deux entrepreneurs ont été engagés pour soutenir l'examen des projets, en plus de deux consultants chargés de soutenir l'analyse et la recherche afin de compléter les documents de politique.

27. Un consultant a été engagé pour aider le Secrétariat à répondre aux demandes formulées par le Comité exécutif dans la décision 89/1 c)(ii) concernant la mise à jour de la stratégie d'information du Fonds multilatéral afin d'inclure un plan détaillé pour la gestion de l'information et des connaissances, les exigences relatives au site Web et aux technologies de l'information, les ressources nécessaires et des

⁵ <http://multilateralfund.org/InformationandMedia/default.aspx>

⁶ <http://multilateralfund.org/Our%20Work/DemonProject/default.aspx>

échéanciers clairs pour la mise en œuvre. La consultation sur l'étude de faisabilité technique a donné lieu à des recommandations d'améliorations.⁷

Perfectionnement et formation du personnel

28. Tous les membres du personnel du Secrétariat ont suivi plusieurs cours de formation en ligne et séances d'information obligatoires de l'ONU, notamment le Leadership Dialogue on Living the UN Values. A la date de publication de ce document, plusieurs membres du personnel du Secrétariat étaient inscrits pour participer à une session de formation et d'information sur le Surface Hub et d'autres outils de collaboration au centre technologique de Microsoft à Montréal.

Audit du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI)

29. Comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/2, cinq des six recommandations formulées par le BSCI dans le cadre de l'audit du Fonds multilatéral réalisé en 2021 ont été classées par le BSCI avant la 90^e réunion, après avoir été considérées comme mises en œuvre suite à la présentation par le Secrétariat des rapports et éléments probants pertinents. En ce qui concerne la recommandation sur l'égalité des sexes,⁸ le Secrétariat a fait savoir au BSCI que l'examen de la mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les projets financés par le Fonds multilatéral aurait lieu lors de la 90^e réunion, conformément à la décision 84/92, et qu'à la suite de cet examen, le Secrétariat demanderait le classement de cette recommandation, conformément aux décisions et orientations pertinentes du Comité exécutif.

30. Le Secrétariat a donc préparé une demande de clôture de la recommandation sur l'égalité des sexes qui a été communiquée au BSCI par l'intermédiaire du Directeur exécutif du PNUE le 27 juillet 2022. La demande faisait référence aux progrès réalisés dans le changement de concept, de conception et d'utilisation des indicateurs pour montrer que les résultats et l'impact étaient atteints dans la réalisation des objectifs de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes, comme en témoignent les discussions qui ont eu lieu et la décision adoptée par le Comité exécutif à sa 90^e réunion. La recommandation a été classée par le BSCI le 29 juillet 2022 car elle a été considérée comme mise en œuvre.

V. Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres organisations

31. Conformément à la décision 79/1 b), le Secrétariat a inclus un aperçu complet de l'état d'avancement de toutes les discussions avec les AME et d'autres organisations pertinentes à l'annexe II du présent document.

Secrétariat de l'Ozone

32. Le Secrétariat a entrepris un certain nombre d'échanges avec le Secrétariat de l'ozone pendant la planification de la 91^e réunion du Comité exécutif et de la trente-quatrième Réunion des Parties.

⁷ Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/70, préparé par le Secrétariat et soumis à la présente réunion, intègre les conclusions et les recommandations d'amélioration résultant de l'étude. L'étude de faisabilité technique préparée par le consultant figure dans le document d'information UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/Inf.2.

⁸ La recommandation du BSCI sur l'égalité des sexes faisait référence à la nécessité d'améliorer les indicateurs d'efficacité qui mesurent la réalisation des résultats des activités d'intégration de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral.

Nations unies et autres organisations internationales

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

33. Des discussions ont eu lieu avec le directeur du Bureau des services administratifs, en tant qu'agence principale des Nations Unies à Montréal, sur divers arrangements administratifs.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert pour le climat (FVC) et institutions financières

34. Le Secrétariat s'est entretenu à plusieurs reprises avec des cadres supérieurs du FEM, du FVC et d'autres institutions financières concernées, notamment la Banque asiatique de développement, le Groupe de la Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, le Groupe de la Banque mondiale et les Fonds d'investissement climatiques, suite à la demande du Comité exécutif de recueillir des renseignements sur les politiques, les projets et les modalités de financement pertinentes concernant le maintien et/ou l'amélioration de l'efficacité énergétique tout en réduisant progressivement les HFC (décision 90/50 b)(iii)).⁹

PNUD, PNUE, Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et Banque mondiale.

35. Le Secrétariat a entrepris des consultations avec le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale sur l'analyse relative aux capacités des institutions du Fonds multilatéral à traiter la réduction progressive des HFC, demandée par le Comité exécutif (décision 89/4) et présentée à cette réunion pour examen.¹⁰ Des contributions écrites ont été reçues d'une agence d'exécution.

Recommandation

36. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De noter, avec satisfaction, le rapport sur les activités du Secrétariat, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/2; et
- b) Demander au Secrétariat de transmettre la réponse de la direction du Comité exécutif concernant l'évaluation 2019 du Fonds multilatéral par le Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN), figurant à l'annexe I du présent document, au Secrétariat du MOPAN avec une lettre du Président du Comité exécutif au nom du Comité.

⁹ Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/65 est soumis à la présente réunion en réponse à cette demande. L'annexe du document fournit la liste des personnes contactées à chaque institution.

¹⁰ Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/67 est soumis à la présente réunion en réponse à cette demande.

Annexe I

PROJET DE RÉPONSE DE LA DIRECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif à sa 91^e réunion a demandé au Secrétariat de préparer, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 91^e réunion, un projet de réponse de la direction par le Comité exécutif à l'intention du Secrétariat du MOPAN à la suite à son évaluation de 2019 du Fonds multilatéral (décision 89/1 c) iv).

Le projet ci-joint est présenté par le Secrétariat pour examen par le Comité exécutif.

La réponse est transmise sur une lettre officielle du président du Comité exécutif.

A : Secrétariat du MOPAN

CC : Pays chef de file institutionnel pour l'évaluation du MOPAN

La réponse suivante de la direction sera jointe à la lettre :

Introduction

Le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (Fonds multilatéral) se réjouit de l'évaluation de 2019 du Fonds multilatéral par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et félicite le Secrétariat du MOPAN et l'équipe d'évaluation pour leur engagement constructif et l'évaluation approfondie et éclairante de la performance du Fonds multilatéral.

Le Comité exécutif apprécie l'occasion offerte au Fonds multilatéral par l'évaluation du MOPAN de continuer à améliorer son efficacité et d'attirer l'attention du Secrétariat et de ses partenaires sur les domaines où leur soutien actif est nécessaire.

Le Comité exécutif exprime également sa profonde gratitude au pays chef de file institutionnel, le Canada, et au leadership du Canada dans la conduite de l'évaluation, qui a été la clé du succès du processus. La disponibilité de ce pays et des représentants du MOPAN à présenter le rapport d'évaluation lors de la 86^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral est très appréciée.

La première évaluation du Fonds multilatéral par le MOPAN s'est avérée être une expérience positive de collaboration. Nous apprécions également les efforts déployés par l'équipe d'évaluation pour comprendre les caractéristiques propres au modèle de fonctionnement du Fonds multilatéral et ses différences par rapport aux autres organisations multilatérales, ainsi que le professionnalisme avec lequel l'évaluation a été menée.

Le Comité exécutif se félicite des principaux points forts et aspects à améliorer cernés par l'évaluation, ainsi que de ses conclusions globalement positives et de l'affirmation que le Fonds multilatéral, en tant qu'instrument financier du Protocole de Montréal, a joué un rôle clé dans le succès du Protocole, considéré comme l'un des traités environnementaux internationaux les plus efficaces à ce jour. Nous sommes également fiers de l'autre constatation de l'évaluation selon laquelle le Fonds multilatéral a contribué de manière sensible à l'élimination, à l'échelle mondiale, des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et à la réduction des répercussions sur l'environnement et la santé humaine en soutenant les pays en développement dans cette entreprise.

Dans l'ensemble, l'évaluation de la MOPAN conclut que le Fonds multilatéral s'est révélé très efficace dans l'exécution de son mandat et que les près de 4 milliards de \$US versés au Fonds au cours de la période 1991-2019 pourraient être considérés comme la dépense internationale la plus rentable à ce jour.

L'évaluation du MOPAN a fourni au Fonds multilatéral des avis et des recommandations précieux, qui ont été soigneusement pris en compte pour améliorer l'organisation, et ont été intégrés dans l'analyse stratégique, la planification et les aspirations du Fonds.

Principaux points forts

Les conclusions positives de l'évaluation que le Comité exécutif est heureux de relever sont les suivantes :

- Le Fonds multilatéral est une organisation unique en son genre, dotée d'un ensemble extrêmement clair d'objectifs internationalement mandatés et réalisables, qui a réussi à aider les pays visés à l'article 5 à éliminer progressivement les substances réglementées qui nuisent à la couche d'ozone et au climat mondial.
- En termes de résultats, le Fonds multilatéral a atteint, ou est en passe d'atteindre, la plupart des objectifs fixés par le Protocole de Montréal pour les pays visés à l'article 5. Il a eu une incidence substantielle, à l'échelle mondiale, sur le plan de l'environnement, de la santé humaine et de l'atténuation du changement climatique.
- L'organisation utilise efficacement un budget relativement modeste et un personnel limité. Elle est très attentive aux coûts et fonctionne par l'intermédiaire d'un réseau restreint de petites équipes de professionnels. Les rapports périodiques et la vérification indépendante de chaque tranche des plans nationaux d'élimination constituent l'une de ses principales forces.
- Le personnel du Fonds multilatéral est composé de professionnels dévoués et spécialisés qui garantissent un examen minutieux des propositions de projets et un suivi de haute qualité.

Le Comité exécutif est heureux de réaffirmer que le Fonds multilatéral s'appuie sur les points forts et les enseignements organisationnels importants décrits dans le rapport.

Aspects à améliorer

L'évaluation donne également un aperçu des domaines dans lesquels il est possible d'améliorer les performances du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a pris des décisions cruciales en réponse à des propositions faites par le Secrétariat en lien avec les aspects cernés, et souhaite noter que plusieurs mesures sont déjà prises en vue d'accroître l'efficacité du Fonds multilatéral en traitant les points saillants de l'évaluation.

Les principaux aspects à améliorer relevés par l'évaluation concernent le cadre de résultats la fonction d'information et de communication, la durabilité, la fonction d'évaluation et l'égalité des sexes.

Le Comité exécutif a examiné, lors de sa 89^e réunion, un document préparé par le Secrétariat du Fonds multilatéral,¹¹ qui présente les observations et les mesures proposées par le Secrétariat sur les cinq principaux domaines à améliorer recensés.

Dans sa décision 89/1, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds multilatéral, en tenant compte des discussions sur ce sujet :

- D'élaborer un cadre de résultats et un tableau de bord qui correspondent aux opérations du Fonds multilatéral, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 92^e réunion;
- D'actualiser la stratégie d'information du Fonds multilatéral afin d'inclure un plan détaillé pour la gestion de l'information et des connaissances, les exigences relatives au site Web et aux technologies de l'information, les ressources nécessaires et des échéanciers clairs pour la mise en

¹¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1

œuvre; et de soumettre cette stratégie aux fins d'examen par le Comité exécutif lors de la 91^e réunion;

- D'explorer les occasions de continuer à souligner comment la pérennité des activités soutenues par le Fonds multilatéral sera assurée, y compris en clarifiant davantage dans les documents soumis par le Secrétariat, la manière dont la capacité des partenaires, les risques et les hypothèses critiques sont pris en compte, et de faire rapport au Comité exécutif à la 91^e réunion.

Le Comité exécutif a également demandé à l'administrateur principal, suivi et évaluation (SMEO) d'inclure dans le programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2023, qui sera examiné par le Comité exécutif à sa 91^e réunion, des mesures visant à améliorer la fonction d'évaluation décrite dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1.

En ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de résultats et d'un tableau de bord, le Secrétariat a effectué une analyse préliminaire des indicateurs, mesures et produits livrables actuels du Fonds multilatéral. À partir de cette analyse, le Secrétariat mettra au point un cadre de résultats qui définit les objectifs et les indicateurs d'efficacité permettant de démontrer plus efficacement les résultats des activités financées par le Fonds multilatéral dans les domaines liés au Protocole de Montréal et dans d'autres domaines de la gestion sociale, économique et environnementale, pour examen par le Comité exécutif à sa 92^e réunion. Les objectifs du cadre de résultats seront largement atteints en réorganisant les données déjà disponibles au Secrétariat, avec le soutien du Comité exécutif.

En ce qui concerne la gestion de l'information et des connaissances, le Secrétariat, avec l'aide d'un consultant, a entrepris une étude de faisabilité technique destinée à évaluer l'état actuel de la gestion des connaissances au sein du Secrétariat, en se fondant sur l'examen du site Web, des documents, des processus de soumission, des bases de données existantes et des discussions avec les parties prenantes (utilisateurs). L'actualisation de la stratégie d'information du Fonds multilatéral consiste essentiellement à élaborer un nouveau système de gestion des connaissances, qui est proposé dans le document soumis à la 91^e réunion.¹²

Le nouveau système de gestion des connaissances vise à préserver les données et les renseignements existants et à permettre à toutes les parties prenantes d'y accéder de manière efficace, sûre et conviviale, ainsi qu'à organiser et à transformer cette information en connaissances susceptibles d'être transmises à divers types d'intervenants, afin de faciliter les processus décisionnels au moyen de différents outils (c.-à-d., un site Web et un portail de réunion remaniés, un outil de déclaration en ligne dans le cadre des données du programme de pays concernant les HFC, un portail de données, des profils de pays, un recueil consultable en ligne des politiques, des lignes directrices et des procédures du Fonds multilatéral).

Le document comprend des recommandations d'améliorations, ainsi qu'un plan détaillé pour la gestion de l'information et des connaissances, les exigences relatives au site Web et aux technologies de l'information, les ressources nécessaires et des échéanciers clairs pour la mise en œuvre.

En réponse à la question sur la durabilité, le Secrétariat a soumis un document à la 91^e réunion,¹³ où il rend compte des domaines abordés dans le cadre du processus d'examen des projets, ainsi que des possibilités de mettre en évidence et de communiquer ces domaines. L'examen des projets par le Secrétariat comprend une évaluation détaillée des données de consommation et, le cas échéant, de production pour le pays concerné; la capacité des institutions et des entreprises à entreprendre les activités prévues; les cadres politiques et réglementaires à l'appui de l'élimination durable; et les mesures qui ont pu être prises en cas de retards et de difficultés dans la mise en œuvre. Pour communiquer ces évaluations

¹² UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/70. Le rapport complet du consultant figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/Inf.2.

¹³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/68

plus clairement, le Secrétariat a déterminé des changements qui seront introduits dans les documents pour les tranches et les nouvelles phases des PGEH, afin de s'assurer que la durabilité, l'évaluation des risques et l'évaluation de la capacité des partenaires font partie intégrante de la préparation, de la mise en œuvre et de l'achèvement des projets entrepris par les agences bilatérales et d'exécution et du processus d'examen global des projets. Les indicateurs et les mesures nécessaires en matière de durabilité et de gestion des risques seront également examinés, afin d'être inclus dans le cadre de résultats et le tableau de bord qui seront soumis à la 92^e réunion du Comité exécutif.

En réponse à la demande de renforcer la fonction d'évaluation, le SMEO a préparé un projet de programme de travail 2023 sur le suivi et l'évaluation,¹⁴ qui comprend deux nouvelles activités visant à réaliser les améliorations relevées. La première activité consiste à entreprendre une auto-évaluation de la fonction d'évaluation au Fonds multilatéral, qui sera préparée en utilisant la méthodologie du Groupe d'évaluation des Nations Unies servant à estimer la maturité des fonctions d'évaluation au sein des organisations des Nations Unies. Elle sera suivie d'une évaluation externe indépendante destinée à valider les résultats et proposer une feuille de route pour renforcer la fonction d'évaluation, comme recommandé dans l'évaluation du MOPAN.

Dans sa décision 90/28 g), le Comité exécutif a demandé au SMEO de déterminer comment améliorer la pertinence et l'utilisation des rapports d'achèvement de projet. La deuxième activité proposée dans le projet de programme de travail 2023 vise à satisfaire cette demande, par l'évaluation de la pertinence, des formats et de l'utilité des rapports d'achèvement de projet et de vérification.

En ce qui a trait à l'égalité des sexes, le Secrétariat a mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1 que, conformément à la décision 84/92 e), il examinerait la mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral et préparerait un rapport pour examen par le Comité exécutif à sa 90^e réunion. Le rapport soumis à cette réunion faisait référence à l'application de la politique par les agences bilatérales et d'exécution tout au long du cycle du projet, à la manière dont cette mise en œuvre avait contribué à atteindre l'objectif de la politique, ainsi qu'aux indicateurs d'efficacité utilisés par les agences pour mesurer la réalisation des résultats des activités d'intégration de l'égalité des sexes dans les propositions de projet. La réponse aux considérations du MOPAN sur l'égalité des sexes a été examinée dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes lors de la 90^e réunion du Comité exécutif.

Les discussions ont montré le niveau de sensibilisation et d'engagement des membres du Comité exécutif à l'égard de l'intégration de l'égalité des sexes, et que son intégration cohérente dans les interventions politiques, les programmes, les projets, les processus de suivi et évaluation devrait permettre d'atteindre les objectifs politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il convient donc d'utiliser des indicateurs qui rendent compte de la dimension transformatrice de ce changement ainsi que des obstacles potentiels à l'obtention de ce résultat. Le Comité exécutif a décidé, par sa décision 90/48, d'encourager les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes soit appliquée à tous les projets du Protocole de Montréal, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le document d'examen; de demander aux agences bilatérales et d'exécution de fournir un bref rapport sur les principaux résultats obtenus en matière d'intégration de l'égalité des sexes, dans le cadre de leurs rapports périodiques annuels, à partir de 2023; et de demander au Secrétariat d'élaborer, pour examen par le Comité exécutif lors de sa 92^e réunion, des exigences de projet améliorées, y compris des produits et des résultats spécifiques, et des indicateurs d'efficacité clés connexes pour l'application systématique de la politique d'intégration de l'égalité des sexes; et d'incorporer dans le tableau de bord proposé une déclaration de résultats globale sur l'intégration de l'égalité des sexes, à partir des rapports des agences bilatérales et d'exécution. Une mise à jour de la

¹⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11

mise en œuvre de la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes sera soumise à l'examen du Comité exécutif lors de sa dernière réunion de 2024.

Conclusion

Le Comité exécutif apprécie grandement les conclusions et les recommandations de l'évaluation du MOPAN et est heureux d'assurer au MOPAN que les institutions du Fonds multilatéral travaillent sans relâche pour y répondre, afin de rendre le Fonds toujours plus efficace.

Les précieuses indications fournies par l'évaluation nous aident à renforcer l'efficacité organisationnelle du Fonds multilatéral et à optimiser sa contribution à la réalisation des cibles et des objectifs ultimes du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali, avec un grand impact sur le terrain, en changeant la vie des gens et en participant à l'amélioration du bien-être social, économique et environnementale.

Annexe II

CONSEILS ET/OU RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SECRÉTARIAT DU FONDS MULTILATÉRAL AUX ORGANES NE RELEVANT PAS DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Fonds d'adaptation	
Explications des politiques du Fonds multilatéral sur les intérêts accumulés. L'information fournie par le Secrétariat est contenue dans le document AFB/EFC.18/10 de la 18 ^e réunion du Comité de l'éthique et des finances sur le site https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/03/AFB-EFC-18.10-Investment-income-doc.pdf .	76
Forum arabe pour l'environnement et le développement	
Un article sur l'expérience du Fonds multilatéral dans la région arabe, dans le contexte du Forum arabe pour l'environnement et le développement de 2018.	81
Centre des solutions climatiques et énergétiques (anciennement le Centre Pew sur les changements climatiques)	
Documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/59, UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/54 et Add.1 ; le texte des décisions 37/62 et 38/63 ; Lignes directrices sur le financement de la technologie n'appartenant pas au domaine public (annexe XIV au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/70/Rev.1) ; Observations sur les droits et redevances du transfert de technologie pour différents types de projets (dioxyde de carbone liquide, inhalateurs à doseur, gonflage du tabac, HFC-32 pour le secteur de la réfrigération, CO ₂ supercritique, secteur de la production de HCFC).	75
Coalition sur le climat et l'air propre afin de réduire les polluants climatiques de courte durée de vie (CCAC)	
Le Secrétariat a fourni des renseignements pertinents sur le Fonds multilatéral en lien avec les initiatives et les programmes relatifs au refroidissement.	88
Présentation sur la vue d'ensemble du soutien du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, dans le contexte des discussions sur le champ de travail de Kigali Discussion.	86
Consultations informelles avec le Secrétariat du CCAC sur un nouveau projet de refroidissement efficace déjà approuvé provisoirement par le groupe de travail de la CCAC, afin de développer un leadership de haut niveau et de faciliter la collaboration entre les parties prenantes, en vue de favoriser une efficacité énergétique accrue dans le secteur du refroidissement pendant que les pays mettent en œuvre la réduction progressive des frigorigènes à base de HFC au titre du Protocole de Montréal.	83
Récapitulatif des projets de démonstration approuvés sur les HCFC et options pour un nombre de projets supplémentaires afin de démontrer les technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éconergétiques (UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/40). Information sur des enquêtes concernant les solutions de remplacement des SAO financées par le Fonds multilatéral, occasions possibles pour la CCAC dans les pays à économie en transition; enseignements tirés du Fonds multilatéral qui pourraient s'appliquer au processus d'examen technique et au cycle de financement des projets de la CCAC.	75
Document 72/40, Récapitulatif des projets de démonstration approuvés sur les HCFC et options pour un nombre de projets supplémentaires afin de démontrer les technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éconergétiques (décision 71/51 a)), qui résume les résultats des projets de démonstration du Fonds multilatéral approuvés à ce jour.	74
Centre-Réseau des technologies climatiques	
Présentation sur le renforcement des capacités au titre du Fonds multilatéral en tant que matériel ressource pour la sixième réunion du Conseil consultatif. Renseignements généraux et documents d'information sur le Fonds multilatéral.	75

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Union européenne/Parlement européen	
Au cours de la vingt-cinquième Réunion des Parties, le chef du Secrétariat a reçu une demande du Parlement européen de tenir des discussions bilatérales sur les questions en lien avec le Protocole de Montréal, y compris les ressources nécessaires pour la reconstitution du Fonds multilatéral et les propositions de contributions supplémentaires pour financer les avantages pour le climat. En réponse à cette demande, le chef du Secrétariat a offert aux deux représentants du Parlement européen un court exposé expliquant le fonctionnement du Fonds multilatéral.	71
Ministère de la Coopération et du Développement économiques de l'Allemagne	
Renseignements sur les réalisations du Fonds multilatéral et sommaire des projets approuvés mis en œuvre par l'Allemagne en tant qu'agence bilatérale.	77
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
Discussions en ligne sur les questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC et du changement climatique/efficacité énergétique.	91
Le Secrétariat a participé à l'atelier sur la « Réalisation de nombreux bienfaits environnementaux mondiaux grâce à la bonne gestion des produits chimiques et des déchets » organisé par le Groupe de l'évaluation technique et économique et a été invité à participer aux échanges sur les liens reconnus, surtout concernant l'appauvrissement de la couche d'ozone.	86
Observations sur les interventions concernant les activités de facilitation, le renforcement des institutions et le soutien à la ratification de l'Amendement de Kigali dans les pays à économie en transition, et examen d'un plan pour le Tadjikistan.	86
Échanges informels en ligne entre le Secrétariat et le personnel du FEM sur les futures occasions de collaboration en matière d'efficacité énergétique.	85
Examen d'un projet d'efficacité énergétique des climatiseurs dans les bâtiments pour l'Inde.	84
Examen d'un projet : Accélération de l'adoption du confort thermique durable : Transition vers l'efficacité énergétique et les villes résistantes au climat en Inde..	82
Examen de quatre projets : Achèvement de l'élimination de la consommation de HCFC grâce à des technologies à faible PRP au Bélarus, projet 6046 du FEM ; Kazakhstan, Élimination des HCFC au Kazakhstan par la promotion de technologies éconergétiques sans SAO et à faible PRG, projet 6090 du FEM ; Élimination complète du HCFC au Tadjikistan par la promotion des technologies éconergétiques sans SAO et à faible PRG, projet 6030 du FEM ; Élimination complète du HCFC en Ouzbékistan par la promotion de technologies éconergétiques sans SAO et à faible PRG, projet 6003 du FEM.	80
Examen du projet sur l'introduction de solutions de remplacement des SAO en agriculture après la récolte au Kazakhstan (projet 9184 du FEM).	76
Observations sur la proposition de projet sur le bromure de méthyle au Kazakhstan (financé par le FEM) ; Présentation d'idées sur l'utilisation des fonds au titre de la FEM 6 pour l'élimination dans les pays visés à l'article 5 à économie en transition. Renseignements sur les échanges lors de récentes réunions au titre du Protocole de Montréal concernant les propositions visant à amender le Protocole.	75
Examen du projet (Introduction de solutions de remplacement des SAO en agriculture après la récolte au Kazakhstan) par rapport aux politiques et aux lignes directrices du Fonds multilatéral.	72

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Le Secrétariat a été invité à assister à la 45 ^e réunion du Conseil du FEM qui aurait lieu du 5 au 7 novembre 2013. Dans une invitation subséquente lancée au nouveau chef du Secrétariat, la directrice générale et présidente du FEM a accueilli la reconduite de la coopération passée consistant à offrir de l'assistance aux Parties afin qu'elles respectent leurs obligations au titre du Protocole de Montréal et un renouvellement des liens de longue date entre les deux organisations. Dans sa réponse, le Chef du Secrétariat a informé la directrice générale que le Secrétariat du Fonds ne pourrait pas assister à la réunion du Conseil à cause des préparatifs pour la 71 ^e réunion, en ajoutant qu'il se réjouissait toutefois de faire sa connaissance afin de resserrer les liens avec le Secrétariat du FEM.	71
Le Secrétariat a participé à une réunion du Groupe consultatif technique sur les produits chimiques et les déchets du FEM (TAG) afin de transmettre ses commentaires sur le projet de stratégie pour le domaine d'intervention des produits chimiques et des déchets, dans le but d'orienter la sixième période de reconstitutions du FEM (FEM 6). Le projet de stratégie comprend les activités du FEM en lien avec le Protocole de Montréal.	69
Il y a échange de lettres avec le directeur général du FEM depuis la 67 ^e réunion sur la coopération entre les deux organismes de financement. Une attention particulière a été accordée à la possibilité d'émettre une publication conjointe du Fonds multilatéral et du FEM sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal au cours des 25 dernières années.	68
Gouvernement de la France	
Le chef du Secrétariat et l'administrateur principal chargé de l'administration et de la gestion des fonds a participé à la présentation semi-publique des recommandations relatives à l'évaluation rétrospective de la contribution française au Fonds multilatéral.	88
Le chef du Secrétariat a participé à un entretien sur la proposition d'évaluation rétrospective de la contribution de la France au Secrétariat du Fonds et a fourni les renseignements supplémentaires demandés.	86/87
Visite de courtoisie au ministère de l'Économie et des Finances de la France. Les échanges ont notamment porté sur la coopération bilatérale du gouvernement de la France et la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023.	83
Renseignements sur les modalités des contributions supplémentaires au Fonds multilatéral.	77
Fonds vert pour le climat (FVC)	
Discussions en ligne sur les questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des HFC et du changement climatique/efficacité énergétique.	91
Échanges informels en ligne entre le Secrétariat et le personnel du FVC sur les futures possibilités de collaboration, après que la COVID-19 ait forcé l'annulation de la réunion de consultation sur l'élaboration de l'orientation sectorielle sur l'efficacité énergétique du FVC prévue pour le 27-28 février 2020.	85
Un représentant du FVC a rendu visite au Secrétariat et a participé à plusieurs réunions avec le personnel du Secrétariat, où il a pu partager des renseignements sur le fonctionnement des deux fonds et les futures occasions de collaboration.	84
Échanges informels entre le chef du Secrétariat et le secrétaire exécutif adjoint du FVC sur les questions d'intérêt pour les deux Fonds en marge de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.	83
Documents de réunion sur les modalités de la déclaration des coûts administratifs des agences d'exécution, dont les documents : UNEP/OzL.Pro/ExCom/26/67, UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/52, UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/59, UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/48 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/43	81
Conférence téléphonique afin de fournir des renseignements sur les pratiques du Fonds multilatéral concernant les prêts à des conditions de faveur et les surcoûts.	80

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
<p>Offre d'un lien aux documents d'intérêt pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe d'évaluation scientifique et le Groupe d'évaluation des effets sur l'environnement sur le site Web du Secrétariat de l'ozone, et rencontre d'introduction avec le fonctionnaire chargé des communications du Secrétariat de l'ozone;</p> <p>Des documents ont été fournis, dont le document d'introduction du Comité exécutif; les politiques, procédures, lignes directrices et critères du Fonds multilatéral; la présentation sur la gouvernance, le modèle d'affaires, les réalisations et les défis du Fonds multilatéral; des exemples de documents de pré-session sur la planification des affaires et des propositions de projets; programme de travail de suivi et évaluation et rapports d'achèvement de projet; des modèles de plans d'activités; lignes directrices sur l'établissement des rapports périodiques; rapports de deux évaluations du renforcement des institutions, et le programme de travail de suivi et évaluation.</p>	77
<p>Expérience du Secrétariat du Fonds concernant l'établissement dispositions juridiques avec les organes d'exécution et la mise en place d'un système de rapports périodiques pour le Fonds multilatéral.</p>	76
<p>Renseignements sur les indicateurs d'efficacité mis au point pour le Fonds multilatéral;</p> <p>Renseignements sur les échanges lors de récentes réunions du Protocole de Montréal concernant les propositions d'amendement au Protocole de Montréal ;</p> <p>Renseignements sur le cadre de suivi et de comptabilité du Fonds multilatéral, dont le chapitre XI des politiques, procédures, lignes directrices et critères du Fonds multilatéral (suivi et évaluation)</p> <p>Présentation sur le renforcement des capacités au titre du Protocole de Montréal.</p>	75
<p>Présentation sur le Fonds multilatéral et exemples de documents clés, dont les activités du Secrétariat, l'état du Fonds, le plan d'activités général et les rapports périodiques, et un échantillonnage de propositions de projets et de documents d'orientation. D'autres détails et échanges sur le Fonds multilatéral.</p>	74
<p>Aperçu des objectifs et du fonctionnement du Fonds multilatéral, y compris son processus d'examen des projets, l'élaboration de politiques, le processus de réunion et la mise en œuvre des décisions du Comité exécutif.</p>	72
<p>Le Secrétariat intérimaire du FEM a écrit au Fonds multilatéral le 24 septembre 2013 afin de l'inviter à assister à la 5^e réunion du conseil du FEM en qualité d'observateur, en précisant toutefois que la qualité d'observateur du Fonds multilatéral n'avait pas encore été approuvée. Le Secrétariat du Fonds n'a pas pu assister à la réunion du conseil, qui s'est déroulée du 8 au 10 octobre, à cause des préparatifs pour la 71^e réunion. Le Secrétariat a été informé dans une lettre datée du 21 octobre 2013 que la prochaine réunion du conseil aurait lieu en Indonésie du 19 au 21 février 2014 et que la qualité d'observateur du Fonds multilatéral avait été approuvée par un amendement à la décision B.04/15. Le Fonds multilatéral a aussi été invité à nommer une personne-ressource.</p>	71
École de gestion de Grenoble	
<p>Renseignements sur les politiques et procédures du Fonds multilatéral et le processus d'approbation de projet pour une étude sur les courbes d'apprentissage de la technologie.</p>	80
Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	
<p>Renseignements sur les pratiques entourant le soutien financier offert aux participants/délégués aux réunions.</p>	75

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Agence internationale de l'énergie (AIE)	
Le Secrétariat et le secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone ont rencontré un représentant de l'AIE. Le Secrétariat a expliqué les travaux sur l'efficacité énergétique dans le contexte de l'Amendement de Kigali. Le représentant de l'AIE a indiqué que l'organisation avait entrepris une compilation des politiques et normes sur l'efficacité énergétique dans différents pays, qu'elle a ensuite mis à la disposition du Secrétariat. Le représentant a aussi partagé un rapport sur le refroidissement préparé par l'AEI.	83
Corps commun d'inspection des Nations Unies	
Le Secrétariat a rempli un questionnaire portant sur l'examen de politiques et pratiques écologiquement durables à l'échelle du système des Nations Unies.	86
Sommaire actualisé des renseignements sur l'assistance technique et le financement accordés aux petits États insulaires en développement au titre du Fonds multilatéral, qui avaient déjà été distribués en février 2015. D'autres précisions ont été apportées le 20 octobre et le 7 novembre 2016.	77
Observations sur le document Examen des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques à l'échelle du système des Nations Unies; Renseignements fondamentaux, dont un sommaire de l'assistance technique et du financement, fournis aux petits États insulaires au titre du Fonds multilatéral et renseignements exhaustifs sur les projets du Fonds multilatéral approuvés pour chaque pays.	74
Le Secrétariat a rempli un questionnaire sur l'examen des activités et ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques.	73
Observations et correction des faits concernant l'information sur le Fonds multilatéral dans le rapport sur l'Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies après Rio + 20.	72
En ce qui concerne l'évaluation/examen de 2013 intitulé Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies après Rio + 20, le Secrétariat a remis au Corps commun d'inspection des Nations Unies des renseignements sur la structure du Fonds, les niveaux de financement, le nombre et les caractéristiques des réunions, les participants aux réunions, le processus d'approbation des projets, les coûts d'appui, les niveaux de personnel du Secrétariat, l'historique des approbations de 2006 à 2013, les modalités de mise en œuvre, la conformité, le cadre de gouvernance, la planification stratégique, les synergies et la coordination avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les évaluations scientifiques, la promotion et la vulgarisation, l'administration, la répartition des genres et l'équilibre géographique du Comité exécutif et du Secrétariat.	70
Programme d'efficacité du refroidissement de Kigali (K-CEP)	
Participation au webinaire du 28 février 2020 sur le mécanisme de financement des contributions déterminées au niveau national pour un refroidissement efficace et écologique (mécanisme de soutien des contributions déterminées au niveau national), une nouvelle initiative qui offre un soutien financier et une orientation aux entités qui soutiennent les pays dans l'intégration de solutions de refroidissement dans le prochain cycle de leurs contributions déterminées à l'échelle nationale. En réponse à la demande de précisions du Secrétariat, qui voulait savoir si les propositions de projet à présenter comprendraient des mesures de protection pour éviter l'adoption de solutions de refroidissement à base de frigorigènes à PRP élevé, le K-CEP a indiqué que le mécanisme de soutien des contributions déterminées au niveau national ferait la promotion de technologies à faible PRP.	85

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
En réponse à une demande de communiquer des observations à ITAD Ltée, organisation chargée de mieux faire comprendre le rôle du K-CEP sur le plan de la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du refroidissement, le Secrétariat a participé à une conférence téléphonique avec un membre du personnel d'ITAD afin de l'informer de la contribution du Secrétariat au K-CEP lors de la phase initiale de sa mise sur pied et sa compréhension du lien entre les activités du K-CEP et les activités de projet du Protocole de Montréal, surtout en ce qui concerne les projets de réduction progressive des HFC.	84
Partage informel permanent de renseignements sur l'expérience du Fonds multilatéral.	80
Le directeur et un autre représentant du K-CEP responsable de la coordination des travaux de 19 fondations philanthropiques sur les questions liées à l'efficacité énergétique et au refroidissement dans le contexte de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali ont rendu visite au Secrétariat le 26 janvier 2017, afin d'en apprendre davantage sur le Fonds multilatéral. Le K-CEP souhaite attribuer environ 53 millions \$US de ses fondations philanthropiques d'ici la fin de 2017 par le biais du soutien ciblé aux programmes de pays dans un petit nombre de pays et un soutien plus général à plus de 100 pays, afin d'améliorer l'efficacité énergétique. L'information fournie comprenait le document d'introduction du Comité exécutif; une présentation résumant le fonctionnement du Fonds multilatéral; les lignes directrices pour la présentation des rapports périodiques et financiers; le guide de préparation des propositions de projets; les modèles de rapport d'achèvement de projet; et le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/51 sur l'examen du renforcement des institutions; et la décision 74/51 connexe.	78
Laboratoire national Lawrence Berkeley	
Le Secrétariat a transmis ses observations sur un projet de rapport sur les possibilités et risques associés à l'amélioration de l'efficacité énergétique et les remplacements de frigorigènes dans les climatiseurs de salle.	80
Conseil de défense des ressources naturelles	
Indicateur sur le climat du Fonds multilatéral, y compris l'outil (fichier Excel), le manuel (PDF) et une explication de l'outil (fichier Word).	81
Convention de Minamata sur le mercure	
En juillet 2013, le Secrétariat a été invité par le gouvernement du Japon à assister à la Conférence des plénipotentiaires sur l'adoption et la signature de la Convention de Minamata sur le mercure, présentée du 9 au 11 octobre 2013 à Kumamoto et à Minamata, au Japon. Malheureusement, le Secrétariat n'a pas pu y assister.	71
Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN)	
Le Secrétariat a préparé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.2, compte tenu des recommandations du rapport d'évaluation.	88
Une réunion virtuelle a été organisée pour le Secrétariat du MOPAN à la suite de la réception du rapport d'évaluation du Fonds multilatéral, afin de présenter le rapport au Comité exécutif, et des échanges bilatéraux sont prévus entre les deux secrétariats sur l'évaluation du Fonds multilatéral, la méthode utilisée et la souplesse possible qui permettrait de l'adapter au genre d'organisation à évaluer dans l'avenir.	86
Le Secrétariat a examiné le projet de rapport d'évaluation, apporté des corrections factuelles et présenté des observations. Un suivi a été effectué entre les deux secrétariats au sujet de l'échéance du rapport final et des moyens possibles de transmettre les principales conclusions au Comité exécutif.	86
Le Secrétariat a fourni des renseignements supplémentaires et des précisions sur les questions en lien avec le Fonds multilatéral au consultant responsable de l'évaluation du Fonds multilatéral par le MOPAN. Le Secrétariat s'est entretenu davantage avec le Secrétariat du MOPAN, qui lui a indiqué que le projet de rapport d'évaluation en était aux dernières étapes de sa préparation et qu'il serait remis au Secrétariat pour examen avant d'être présenté aux gouvernements membres.	85

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Les représentants du Secrétariat du MOPAN et du fournisseur de services qui effectue l'évaluation ont rendu visite au Secrétariat. Le chef du Secrétariat a fait une présentation sur le Fonds multilatéral, notamment sa gouvernance, son modèle d'affaires et ses réalisations. Les représentants du MOPAN se sont réunis à maintes reprises avec le personnel du Secrétariat. Le Secrétariat a aussi été informé des réunions organisées par les évaluateurs avec les quatre agences d'exécution du Fonds. Le Secrétariat a fourni les coordonnées des membres du Comité exécutif; certains d'entre eux seront invités à fournir de l'information sur l'évaluation.	84
Le Secrétariat a assisté à une réunion du Secrétariat du MOPAN, au cours de laquelle le Fonds a été présenté. Les échanges ont porté notamment sur la portée de l'évaluation pour les parties prenantes concernées; les différences importantes entre le Fonds multilatéral et les autres organisations évaluées, qui mèneraient à une évaluation personnalisée afin que le processus soit juste; le calendrier d'une première visite au Secrétariat du Fonds et la nécessité éventuelle de la présence de l'équipe d'évaluation à une réunion du Comité exécutif.	83
Lettre reçue du Secrétariat du MOPAN indiquant que le Comité directeur du MOPAN a décidé d'évaluer le Fonds multilatéral lors de son prochain cycle d'évaluation.	82
Energie durable pour tous (SE4All)	
Le Secrétariat a préparé un article sur le Fonds multilatéral pour le rapport Chilling Prospects 2022.	90
Groupe ONU durable	
Le Secrétariat a donné une présentation sur la gestion de la durabilité environnementale à la 31 ^e réunion du Groupe chargé de questions spécifiques des Nations Unies, qui a eu lieu à l'OACI, à Montréal, le 11 octobre 2019. Le Secrétariat a expliqué comment les bureaux des Nations Unies peuvent collaborer dans le cadre des activités entreprises par les agences pour la mise en œuvre des projets qui font la promotion de l'adoption des technologies sans danger pour la couche d'ozone et sans HFC aux niveaux national, régional et mondial. Un représentant du groupe ONU durable, bureau qui gère et soutient le Groupe chargé des questions spécifiques pour la gestion de la durabilité environnementale, s'est rendu dans les bureaux du Secrétariat et a présenté les travaux de son bureau aux membres du personnel.	84
Vérificateurs des Nations Unies	
Le Secrétariat a examiné les recommandations voulues avec les agences d'exécution et les agences bilatérales.	90
Le Secrétariat a préparé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1 compte tenu des recommandations du rapport d'audit.	88
Des informations, de la documentation, des réponses aux questions et des précisions ont été fournies pour faciliter la vérification par le Bureau des services de contrôle interne, afin d'évaluer l'efficacité de l'offre de services au Secrétariat du Fonds multilatéral, du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.	86/87
Renseignements généraux sur le Fonds multilatéral et autres, notamment les états financiers provisoires du PNUE sur le Fonds multilatéral, le rapport sur les contributions et les décaissements; les rapports périodiques; le programme de travail de suivi et évaluation 2015; et le manuel sur les liens avec les politiques et procédures.	75
Programme des Nations Unies pour l'environnement	
Le Secrétariat du Fonds multilatéral, en collaboration avec le Secrétariat de l'Ozone, a communiqué des observations sur le rapport GCO-11 à la Division économique, Service des Substances chimiques et santé du PNUE, notamment des renseignements portant sur : l'élimination accélérée des HCFC, l'Amendement de Kigali en lien avec les HFC, les émissions accrues de CFC-11 selon la publication de Montzka et al., en 2018, la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal et la communication des données.	82

Conseils/échanges/interaction du Secrétariat	Réunion
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	
Observations sur un projet de sommaire technique des avantages en matière d'atténuation des mesures, initiatives et scénarios pour éliminer les émissions de gaz à effet de serre ne contenant pas de dioxyde de carbone.	74
<p>Le Secrétariat a été invité, début octobre 2013, à assister à la 19^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et à la 9^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se dérouleraient à Varsovie, en Pologne, du 11 au 22 novembre 2013.</p> <p>Le chef du Secrétariat a répondu qu'il ne pourrait pas y assister à cause des préparatifs pour la 71^e réunion. Sachant que le Secrétariat de la CCNUCC avait été invité à assister à la vingt-cinquième Réunion de la Conférence des Parties, il a proposé une rencontre informelle afin de discuter des occasions de collaboration possible entre les deux secrétariats. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la CCNUCC a répondu que le coordonnateur de l'atténuation et du programme de données et d'analyse, qui assisterait à la réunion de la Conférence des Parties, organiserait une rencontre bilatérale avec lui.</p> <p>Les représentants des deux secrétariats se sont rencontrés et ont discuté de façon informelle d'une future collaboration entre les secrétariats, le cas échéant.</p>	71
Université de Bristol	
Remise d'un sommaire des données contenues dans les documents sur le HFC-23 préparés par le Secrétariat, la consommation globale de HFC-23 déclarée dans les enquêtes sur les substances de remplacement des SAO menées dans 119 pays visés à l'article 5 et les données obtenues dans les ressources publiques lors de la préparation du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/48.	83
Division du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce	
Mise à jour de la grille des accords multilatéraux sur l'environnement pour le comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. (https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/envir_matrix_e.htm)	75

Remarque : Nouveaux renseignements indiqués en **caractères gras** dans la colonne indiquant le numéro de la réunion.